

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 21 MARS 2022 A 18H30**  

---

**SYNTHESE DES DECISIONS**

***Présents :***

Messieurs A. BREMOND. - P. BLANC. - F. CHARRASSE. - V. BLOUVAC. - R. GUIMETY. - R. BARTHALOIS. – N. GUIMETY. – A. VEZINHET

Mesdames V. BERNARD. - S. ESPOSITO – M. AUFFAN

***Secrétaire de séance :*** Madame Véronique BERNARD.

**Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2022.**

**1. Vote du compte de gestion de l'exercice 2021 :**

Voir tableau ci-joint.

*Voté à l'unanimité.*

**2. Désignation d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2021 :**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint Mr Philippe BLANC.

*Voté à l'unanimité.*

**3. Vote du compte administratif de l'exercice 2021 :**

Voté en l'absence de Monsieur le Maire Alain BREMOND.

Voir tableau ci-joint.

*Voté à l'unanimité.*

**4. Affectation des résultats de l'exercice 2021 :**

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 748 654.54€ et un excédent d'investissement de 91 644,32 €.

*Voté à l'unanimité.*

**5. Vote du budget primitif 2022 :**

Voir tableau ci-joint.

*Voté à l'unanimité.*

**6. Approbation de la constitution et des statuts de la Société Publique Locale de développement touristique des stations du Mont-Serein :**

Suite à la réflexion menée depuis la prise de compétence par la COVE pour la gestion des stations du Mont-Serein sur les modalités d'exploitation de ces activités, notre commune avec celles de Bedoin et Malaucène souhaitent constituer, avec la COVE, une Société Publique Locale (SPL) ayant pour objet d'exploiter les activités touristiques et de loisirs des stations du Mont-Serein.

*Voté unanimité.*

## **7. Désignation des 3 représentants de la commune au conseil d'administration de la SPL de développement touristique des stations du Mont-Serein :**

Le mode d'administration de la SPL sous la forme d'un Conseil d'Administration composé de 10 membres, tous représentants des communes et de la CoVe et choisis en leur sein et dans les proportions suivantes :

- 4 représentants de la CoVe,
- 3 représentants de la Commune de Beaumont-du-Ventoux,
- 2 représentants de la commune de Bédoin,
- 1 représentant de la commune de Malaucène.

**Pour la commune, les trois représentants désignés sont :**

- Monsieur Alain BREMOND
- Madame Mireille AUFFAN
- Monsieur Frédéric CHARRASSE

## **8. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 :**

Taxes foncières du bâti : 19,78% → Identique 2021

Taxes foncières du non bâti : 26.96% → Identique 2021

*Voté à l'unanimité.*

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

- Election présidentielle : dimanche 10 et 24 avril 2022.
- Fin des travaux sur les conduites d'eau devant le Mairie et l'école.
- Remplacement des défibrillateurs à la Mairie et au Mont-Serein.
- Devis pour acheter des barrières anti-effractions dans le but de sécuriser la Fête Votive.

*Fin de séance 20h, soit une durée de 1h30  
Compte rendu rédigé par Véronique Bernard*

*Pour extrait conforme  
le maire,  
Alain  
BREMOND*

